

Commune de Cézy

Séance du 22 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Cézy, le vingt-deux septembre 2020 à 20 H, sous la présidence de Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire.

Etaient présents : M. HAGHEBAERT Cyril, Maire, Mme LEMOINE Christine, adjointe, M. SCIBOZ Claude, adjoint, Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, M. LONCHAMP Roland, M. PETIOT Eric, M. VERMET Bruno, Mme TEXIER Nathalie, Mme LEMETTRE Carole, Mme PERUCHA DOS SANTOS Béatrice, M. BERNIER Grégory, Mme AMICHAULT Nathalie, M. MOREAU Jean-Patrice, M. BICHEBOIS Rémi

Représentée : -

Absente : Mme VAUDRON Maryse

Mme TEXIER Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2020 a été adopté par les conseillers municipaux.

1 – Retrait de la délibération n° 12 du 15 juin 2020 visée le 1^{er} juillet 2020 ayant pour objet : délégations de fonctions du Maire aux adjoints et de signature

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture de l'Yonne en date du 25 août 2020 qui précise que seul le Maire peut prendre la décision de déléguer des fonctions aux adjoints, par arrêté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le retrait de la délibération du conseil municipal n° 12 du 15 juin 2020 visée le 1^{er} juillet 2020 ayant pour objet : délégation de fonctions du Maire aux adjoints et de signature.

2 – Retrait de la délibération n° 13 du 15 juin 2020 visée le 1^{er} juillet 2020 ayant pour objet : délégation de signature à la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture de l'Yonne en date du 25 août 2020 qui précise que seul le Maire peut prendre la décision de déléguer sa signature à un responsable des services communaux, par arrêté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le retrait de la délibération du conseil municipal n° 13 du 15 juin 2020 visée le 1^{er} juillet 2020 ayant pour objet : délégation de signature à la secrétaire de mairie.

3 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Il doit être proposé à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de contribuables de 24 personnes pour la nomination à la commission communale des impôts directs (CCID)

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par les services des Impôts.

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Propose pour la commission communale des impôts directs :

M. BICHEBOIS Rémi
M. SCIBOZ Claude
M. PETIOT Eric
M. VERMET Bruno
M. LONCHAMP Roland
Mme LEMOINE Christine
M. JOLIVEL Thierry
Mme SCALABRIN-GUILLOTEAU Fabienne
Mme LAHAYE Elodie
M. PILAT René
Mme ROLLAND Evelyne
M. PAIRON Didier
Mme GUYONNOT Brigitte
Mme DRU Fabienne
M. SORRIBAS POZO Daniel
M. ANGELI Nicolas
M. LAVALETTE Franck
M. COLIN Lionel
M. SENOUQUE David
Mme GREGOIRE Clarysse
Mme COURTY Martine
Mme WENDLING Karine
M. PRULIERE François
Mme MARTINS DE LIMA Paula.

4 - Personnel communal : régime indemnitaire filière technique, modification du complément indiciaire annuel (CIA)

Vu la délibération n° 4 du conseil municipal du 22 février 2018 visée le 26 février 2018 ayant pour objet : Personnel communal : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour les filières techniques,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

Par 12 voix POUR et 2 abstentions (M. LONCHAMP Roland et Mme LEMETTRE Carole),

Décide de modifier le chapitre III

A : le montant annuel maximum du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) comme suit :

Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, individuellement : 1 200 €

B : La périodicité du versement du complément indiciaire annuel pourra intervenir à partir du mois de septembre si l'autorité territoriale le décide.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

5 - Personnel communal :

Contrat de travail pour un besoin occasionnel

Considérant le nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire, il y a lieu de recruter une personne dans ce service pour 2 H de travail par jour d'école, de 12 H à 14 H.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de travail pour un besoin occasionnel pour la période du mardi 1er septembre 2020 au mardi 6 juillet 2021 inclus.

6 – Commissions municipales 2020-2026, nominations complémentaires

Monsieur le Maire propose de nommer les personnes suivantes dans les commissions municipales 2020-2026 :

Budget et finances : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Communication : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller, M. MOREAU Jean-Patrice, conseiller, le retrait de Mme AMICHAULT Nathalie, conseillère

Bâtiments-travaux : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller, M. MOREAU Jean-Patrice, conseiller

Voiries-réseaux (eau et assainissement) : M. LONCHAMP Roland, M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Culture-animation et tourisme : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Urbanisme : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Affaires scolaires – cantine garderie : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Projet maison de santé : M. BICHEBOIS Rémi, conseiller,

Le Conseil municipal,

Prend acte de modifications proposées.

7 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables, budget annexe SEA

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Accepte de porter les titres suivants en admission en non-valeur sur le budget annexe, service eau et assainissement de la commune :

Année 2016 au nom de succession GOURBAULT Solange pour un montant global de 27,21 €,

Année 2017 au nom de LEHMANN SANTATO Jessy pour un montant global de 239,01 €

Année 2017 au nom de SARAIVA José pour un montant de 1,00 €,

Année 2009 au nom de UDAF YONNE pour DESSERTENE Geneviève pour un montant global de 87,36 €,

Soit un total de 354,58 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'état présenté par Monsieur le Trésorier de Joigny.

8 - Informatique secrétariat de mairie : renouvellement licences antivirales Sérénité Classic pack 1 poste

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Accepte le renouvellement des licences virales Sérénité Classic pour un pack d'un poste informatiques au secrétariat de la mairie, pour 3 ans, à compter du 15 octobre 2020, pour un montant de 96 € HT, soit 115,20 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant à ce renouvellement.

9 – Annulation de la délibération du conseil municipal n° 15 du 22 juin 2015 ayant pour objet : vote des tarifs pour les demandes de montage et de démontage de l'estrade dans la salle des fêtes de Cézy

Considérant que l'estrade de la salle des fêtes ne présente plus toutes les sécurités pour le montage, le démontage et l'utilisation par des associations et les particuliers,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Décide que le matériel actuel ne sera plus utilisé,

Par conséquent, décide d'annuler la délibération du conseil municipal, n° 15 du 22 juin 2015 visée le 1^{er} juillet 2015 ayant pour objet : le vote des tarifs pour des demandes de montage et de démontage de l'estrade dans la salle des fêtes de Cézy.

Accepte qu'une estrade soit installée dans la salle des fêtes uniquement par des professionnels.

10 – Annulation de la délibération du conseil municipal n° 6 du 18 juillet 2018 ayant pour objet : tarifs de location de matériel (tables, bancs et tonnelles) pour les particuliers

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les tarifs de location de matériel (tables, bancs et tonnelles) pour les particuliers qui avaient été décidés par délibération du conseil municipal n° 6 du 18 juillet 2018,

Considérant que le conseil municipal doit prendre des renseignements complémentaires afin de pouvoir prendre une décision définitive pour le prêt de matériel communal,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

Décide de surseoir à toute décision pour le moment.

Le dossier sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

11 – Encaissement des dons

Le Conseil, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

Accepte les dons des particuliers sans limite de montant pour les quêtes de mariage,

Accepte les autres dons des particuliers pour un montant maximum de 200 €.

En cas de montant supérieur, une délibération sera prise par l'autorité compétente.

Décide que cette délibération est applicable pour les dons pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

12 – Création d'un comité consultatif communal des sapeurs-pompiers (CPI)

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. BERNIER Grégory et de M. MOREAU Jean-Patrice qui ne prennent pas part au vote,

Décide la création d'un comité consultatif communal pour le CPI de Cézy,

Nomme Monsieur le Maire, de droit, et Mme LEMOINE Christine, adjointe, pour faire partie de ce comité.

13 – Création d'un site Internet pour la commune de Cézy

Monsieur SCIBOZ Claude, adjoint, présente les différents devis reçus concernant la création d'un site Internet pour la commune de Cézy.

Après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte le devis de la société AU SERVICE DU WEB, installée à Cézy, pour un montant de 1 200 € TTC pour la création du site Internet et la maintenance technique annuelle pour un montant de 480 € TTC.

Dit que la création du site Internet sera réglée en section d'investissement et la maintenance annuelle en section de fonctionnement sur le budget principal de la commune.

14 – Vente de la parcelle communale cadastrée section AI n° 537, lot n° 2

Après l'exposé de Mme MARTINS DE LIMA Paola concernant la vente de la parcelle communale cadastrée section AI n° 537, lot n° 2 à Monsieur et Madame NAYRAT Christophe pour un montant de 6 000 € (six mille euros),

Le Conseil Municipal, à l'exception de Mme MARTINS DE LIMA Paola qui ne prend pas part au vote,

Autorise Monsieur Cyril HAGHEBAERT, Maire de Cézy à régulariser cette vente et à signer l'acte notarié établi par Me LAMBERT, notaire à Joigny (Yonne).

15 – DPU

La commune ne désire pas exercer son droit de préemption urbain pour les propriétés vendues par Mme Francine DUVAL (1 rue Félix Arvers), M. José PIRES LEAL et Mme Christine HARTMANN (9 bis rue de Cézy Vauguillain) et SCI AURALEX IMMOBILIER (7 chemin de la Chaume au chien)

16 – Informations de Monsieur le Maire

Afin de réduire les nuisances sonores dans la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté va être pris pour limiter les heures autorisées pour des travaux extérieurs avec des engins bruyants.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le Lieutenant de Gendarmerie. Lors du prochain conseil municipal le Lieutenant Tanière viendra exposer aux conseillers les démarches pour l'instauration d'une participation citoyenne pour la commune.

M. BERNIER Grégory, conseiller, informe le conseil municipal que deux devis ont été reçus pour la réalisation d'un City stade. L'élue précise que la préférence sera donnée à la fabrication française des matériaux.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme MEUNIER du SDIS avec Mme FARRUGIA Nathalie, adjointe administrative, afin de mettre à jour les dossiers individuels des sapeurs-pompiers du CPI.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les assurances AXA propose d'installer gratuitement sur la commune un radar pédagogique.

Considérant que l'installation pourrait être avec une alimentation électrique sur un poteau d'éclairage public ou avec un panneau solaire, à la charge de la commune,

Le Conseil donne un accord de principe pour l'installation d'un panneau solaire.

Monsieur le Maire précise que les neuf membres du C.C.A.S. vont se réunir prochainement pour définir la composition du colis des aînés pour décembre 2020. Une préférence pourrait être retenue pour des produits locaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 76 élèves fréquentent l'école communale, 60 élèves la cantine. Il précise que le service cantine est revenu dans la salle attenante à l'école avec la livraison d'un repas comprenant un plat chaud.

17 – Questions diverses des conseillers municipaux

M. SCIBOZ Claude, adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un engagement avait été pris par la précédente municipalité pour l'installation d'une antenne ORANGE dans le secteur des Varennes.

M. SCIBOZ Claude, adjoint, précise qu'il a reçu toutes les informations demandées, avec engagement par écrit, de la part d'ORANGE, concernant les réserves qui avaient été notées par la municipalité actuelle pour la pose de cette antenne ORANGE.

Sur la demande de M. LONCHAMP Roland, Monsieur le Maire précise que l'assurance AXA a été contactée pour la remise en état de la porte du local des pompiers, en attente ce jour du passage de l'expert.

Mme LEMETTRE Carole, conseillère, informe le Conseil municipal que l'assemblée générale de la Fourrière du Sénonais a eu lieu, le Maire de Verlin a été élu président.

M. PETIOT Eric, conseiller, a commencé à fabriquer les boîtes d'affichage qui seront déposés dans les différents endroits du territoire. Un exemplaire est présenté à l'assemblée qui a félicité l'intéressé pour cette réalisation.

Mme MARTINS DE LIMA Paola, adjointe, informe le Conseil municipal qu'elle a assisté à la réunion de la commission urbanisme de la CCJ. Plusieurs sujets ont été abordés dont

des précisions quant au PLUi, le patrimoine préservé, les énergies renouvelables et la position de M. Nicolas SORET, président de la CCJ qui n'est pas favorable à l'implantation d'éoliennes surtout dans les champs de vision.

Madame LEMOINE Christine, adjointe, précise qu'elle a assisté à la réunion de la commission des finances et de la commission habitat de la CCJ. L'élue précise que le dossier pour la fibre a été réduit dans le cadre du COVID 19.

La séance est levée à 22 H 40.